

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

DIRECTION OPERATIONNELLE VOIRIE CIRCULATION ET PROXIMITE

<p>MARCHES PUBLICS – MARCHÉ 09344U BORDEAUX – RENOVATION GENERALE DE LA RUE DES DOUVES</p>

AVENANT N° 1

ENTRES LES SOUSSIGNES,

D'UNE PART,

La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° xxxxxx du Conseil de Communauté du xxxxxxxxxxxx, et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 – Bordeaux Cédex,

ET

D'AUTRE PART,

Le Groupement COLAS/ SOMOPA, représenté par Monsieur Gilles SAUNIAC, mandataire COLAS, agissant en qualité de Président Directeur Général, dont le siège social est situé 126 rue Emile Combes – 33270 FLOIRAC

EXPOSE

Compte tenu de matériaux impropres à la construction de la chaussée de la rue des Douves, rencontrés sur le site, il a été nécessaire de renforcer la couche de forme au moyen de matériaux de substitution.

En effet, préalablement à la mise en place du M.A.O., (la structure de la rue des Douves était constituée de pavés de forte dimension 14 x 20) l'état des lieux de la rue ne présentait pas de déformation telle qu'il aurait été nécessaire d'envisager des essais de mesures de contrôle de l'état du terrain naturel.

Par ailleurs, l'environnement proche lors de travaux récents avait laissé apparaître un terrain d'assise de qualité sans pollution argileuse.

Dans le cas présent, lors du terrassement, des problèmes sont apparus avec des remontées argileuses rendant impropre la mise en place directe de la structure de chaussée sur le sol.

Le 15 février 2010, des essais de portance à la plaque ont confirmé des résistances mécaniques insuffisantes, nécessitant la solution complémentaire de substitution suivante. : une couche de forme en matériaux de roches dures de type 40/70 sur 40 cm d'épaisseur enveloppée dans un géotextile de classe 5.

Afin d'être en mesure d'assurer la pérennité de l'ouvrage, il est proposé d'augmenter le montant maximum de ce marché de 67 644,00 €HT.

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de porter le montant maximum du marché de 509 201,90 € HT, à 576 845,90 €HT

ARTICLE 2

Pour l'exécution de cette prestation, l'incidence du prix relatif à la fourniture, mise en œuvre du matériaux de substitution 40/70 est la plus forte, ce dernier a été établi sur la base :

- du prix de fourniture et mise en œuvre d'un matériaux 40/70 sensiblement équivalent au marché à commande chaussée en cours réactualisé (09158 U),
- du prix de la main d'œuvre et du matériel du marché en cours de la rue des Douves pour la mise en œuvre des matériaux de structure de chaussée,
- du prix de la reprise de ces matériaux déposés sur le site de Floirac COLAS, qui seront acheminés avec des moyens adaptés à l'hyper centre (camion de 13 m3).

Quant au prix de fourniture et pose de géotextile classe 5, il est sensiblement équivalent au marché à commande avec une classe de caractéristique mécanique supérieure (09158U).

N° prix	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT HT
53	Fourniture, amenée et mise en œuvre de 40/70 de roches dures	M3	720,00	84,05	60 516,00
54	Fourniture et pose de géotextile classe 5	M ²	3 600,00	1,98	7 128,00
					67 644,00

ARTICLE 3

Les autres dispositions du marché initial restent inchangées.

ARTICLE 4

Le présent avenant prendra effet après signature des parties et enregistrement en Préfecture.

Fait à Bordeaux, le

Le Directeur de la Société,

P/Le Président,